

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 3 May 2017

CDCPP(2017)8
Point 5.2 de l'ordre du jour

COMITE DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)

LANCEMENT DE LA STRATEGIE 21
(Limassol, 6-7 avril 2017)

* * *

PLAN D'ACTION DE LA CONVENTION DE FARO

* * *

HEREIN

* * *

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

* * *

ANNEE EUROPEENNE DU PATRIMOINE CULTUREL (2018)
(Des informations seront données oralement lors de la réunion)

* * *

Pour information et action

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la gouvernance démocratique
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

I. LANCEMENT ET SUIVI DE LA STRATÉGIE 21

Contexte

La Stratégie européenne du patrimoine pour le XXI^e siècle (« Stratégie 21 ») a été adoptée par les Délégués du Comité des Ministres le 22 février 2017. Le texte avait été élaboré par un groupe d'experts des États membres et observateurs du CDCPP et présenté à la session plénière du CDCPP en juin 2016. Le texte final tel qu'adopté contient les observations et remarques recueillies auprès des délégués du CDCPP et lors de plusieurs sessions du GR-C (Groupe de rapporteurs sur l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement du Comité des Ministres)

État d'avancement

Le lancement de la Stratégie 21 a eu lieu à Limassol (Chypre) les 6 et 7 avril 2017. La participation de 32 États membres et de 7 institutions a largement contribué à sa visibilité. Le processus de mise en place de la Stratégie et ses contenus ont été présentés par quelques uns des experts qui avaient participé à sa rédaction, et complétés par des exemples pratiques relevés dans différents pays européens, ainsi que par des visites de projets patrimoniaux dans la région, qui ont permis d'illustrer la mise en œuvre des recommandations de la Stratégie.

Des matériels d'information et de promotion ont été remis aux participants afin de faciliter la promotion de la Stratégie dans les institutions des États membres et observateurs. Le Département chypriote de l'Urbanisme et du Logement a distribué une publication sur la Stratégie, et le Conseil de l'Europe a proposé sur un support de données les versions anglaise et française de la Stratégie, y incluant aussi tous les liens vers ses sites Web et documents relatifs au patrimoine culturel.

La conférence a été une bonne occasion de confirmer l'intérêt et l'opportunité de la Stratégie, et de présenter les activités de suivi prévues par le Conseil de l'Europe pour sa promotion et sa mise en œuvre.

Étapes suivantes

- Création d'une synergie entre les activités liées à la Stratégie et le Plan d'action pour la promotion de la Convention de Faro, en participant à l'organisation des laboratoires (labs) de Faro, dont une première session à La Rioja, Espagne, les 17-18 mai.
- Promotion de la Stratégie 21 au sein de:
 - Conférence de la Société slovène d'évaluation, Ljubljana, 30-31 mai ;
 - groupe de travail MOC « Compétences, formation et transfert de connaissances, métiers du patrimoine traditionnels et nouveaux métiers (contexte numérique) », Bruxelles, 12 et 13 juin.
- Organisation d'autres sessions régionales d'information sur le suivi des mesures prises par les États membres pour promouvoir la Stratégie et recueillir des bonnes pratiques.
- Préparation de matériel promotionnel et d'une boîte à outils ciblée sur les associations professionnelles.
- Développement d'un nouvel axe de travail possible sur l'éducation patrimoniale.
- Organisation de réunions internes sur les cinq conventions du Conseil de l'Europe dans le domaine du patrimoine et de la culture, sur l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels et sur la nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels, en vue de créer de possibles effets de synergie entre les activités et de potentialiser la promotion et la sensibilisation à la Stratégie parmi les Européens.

Action requise

Le Bureau du CDCPP est invité :

- à noter les progrès accomplis au regard de la Stratégie 21 et à inviter les États membres à la promouvoir largement au niveau national et à rendre compte au Conseil de l'Europe en vue de l'organisation de sessions régionales d'information ;
- à inviter tous les États membres à communiquer au Secrétariat du Conseil de l'Europe leurs bonnes pratiques sur la mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que des informations sur leurs procédures de suivi et d'évaluation de la Stratégie aux niveaux national et local.

II. PLAN D'ACTION DE LA CONVENTION DE FARO – ETAT DE MISE EN ŒUVRE

Contexte

Le Plan d'action de la Convention de Faro a pour objectif d'illustrer la richesse et le caractère novateur des principes de la Convention de Faro, ainsi que de fournir des possibilités d'interprétation en rapport avec les défis sociétaux actuels. Il devrait constituer des références communes et créer des mécanismes et des outils pour encourager les initiatives qui vont dans le sens des principes de la Convention de Faro.

Le premier « Plan d'action Faro 2014-2015 » adopté par le CDCPP en mai 2013 a donné lieu à l'élaboration de cadres et d'outils de référence, testés dans quatre études de cas. Le Plan d'action 2016-2017 offre aujourd'hui une structure opérationnelle et une programmation plus élaborées, comprenant des bonnes pratiques et des orientations globales pour mettre en valeur la mise en œuvre pratique et les avantages de la Convention.

État d'avancement

Activités du Plan d'action en 2016

1. Accroître les efforts pour *promouvoir* la Convention et la visibilité des actions

En 2016, les activités suivantes ont eu lieu :

- sept Conférences de la Convention de Faro ont été organisées (Croatie, Ukraine, Vilnius, Barcelone et trois en France) ;
- une Réunion de la Convention de Faro a eu lieu à Venise avec la participation de 12 pays ;
- un film promotionnel pour la Convention de Faro, des entretiens (témoignages de terrain) ;
- le site web de la Convention de Faro a été complètement restructuré.

2. *Communauté de la Convention de Faro* : augmenter le nombre des membres de la communauté, tenir des discussions suivies pour améliorer l'interprétation de la Convention de Faro et organiser des visites d'appréciation

En 2016, les activités suivantes ont eu lieu :

- trois visites d'appréciation réalisées (Forlì, Cervia, Taula del Senia) ;
- quatre demandes examinées pour l'expansion de la communauté ;
- création d'une plate-forme collaborative et d'une page Facebook ;
- Réunion de la Communauté de la Convention de Faro (29-30 novembre).

3. *Convention de Faro en action* : définir des bonnes pratiques, organiser des ateliers et créer un groupe d'experts

En 2016, les activités suivantes ont eu lieu :

- des bonnes pratiques identifiées pour examen ;
- des ateliers identifiés pour mise en œuvre en 2017 et au-delà ;
- élaboration d'un manuel pour la Convention de Faro en action ;
- développement d'un groupe de facilitateurs et de praticiens.

4. *Rechercher* et explorer de nouvelles perspectives et établir un lien avec HEREIN et les Journées européennes du Patrimoine

En 2016, les activités suivantes ont eu lieu :

- un groupe d'experts a été identifié ;
- participation renforcée des milieux universitaires, et une étude de recherche "COMUS à la mise en œuvre de la Convention de Faro" initiée dans le Caucase ;
- une réunion d'experts de la Convention de Faro (28 novembre).

5. *Coups de projecteur de la Convention de Faro* : travaux dans des domaines choisis pour examiner le rôle du patrimoine pour relever les défis sociétaux, notamment à Frampol [Pologne], Viscri [Roumanie] et Marseille [France]

En 2016, les activités suivantes ont eu lieu :

- quatre missions d'évaluation (Viscri, Ostroh, Frampol, Biscaye).

Étapes suivantes

En 2017, les activités prévues portent sur les priorités suivantes :

Promotion

- Trois laboratoires (labs) régionaux de Faro (mai, septembre, novembre)
- Une Conférence de Faro dans le cadre de la Conférence sur le Processus de coopération en Europe du Sud-Est (mai).

Résultat escompté : plan d'action de suivi pour chaque pays participant ; réflexion sur la validité des ateliers (suivi des tests) ; contribution aux documents conceptuels / la recherche

- Films promotionnels et interviews

Communauté de Faro

- Discussion sur l'idée d'un programme conjoint avec l'Union européenne
- Réunion annuelle de la Communauté de Faro (novembre)
- Visites d'appréciation de la Convention de Faro (avril-novembre).

Résultat escompté : extension de la Communauté de Faro (nombre accru de membres) ; accord sur un programme conjoint avec l'Union européenne

Convention de Faro en action

- Nombre accru de bonnes pratiques
- Modules pour les ateliers

Recherche

- Réunion des experts de la Convention de Faro (mars) ;
- Réunion d'universitaires et d'ONG (avril).

Résultat escompté : documents de réflexion sur les sujets sélectionnés pour la recherche et les documents conceptuels concernant le rôle du patrimoine pour relever les défis sociétaux ; projet d'outil d'évaluation de l'impact.

Coups de projecteur

Les missions « coups de projecteur »

- Forlì, Italie – focus sur le lien entre patrimoine, propagande et populisme ;
- Sofia, Bulgarie – itinéraire culturel du projet Atrium, assemblée générale

III. HEREIN : AUDIT DU SYSTÈME IT ET PERSPECTIVES DU PROJET

Contexte

HEREIN a été créé par le Conseil de l'Europe, à la demande des États membres, pour rendre compte de l'évolution des législations et pratiques dans les pays participants et permettre l'échange d'informations en matière de politiques du patrimoine culturel. Les objectifs à poursuivre concernant HEREIN sont les suivants :

- renforcer ses capacités à servir de forum et de réseau pour les professionnels des États membres ;
- faire de la base de données un outil efficient et efficace de collecte et de partage d'informations et de connaissances.

L'adoption de la Stratégie 21, qui définira des orientations pour promouvoir une bonne gouvernance et la participation à l'identification et à la gestion du patrimoine en recommandant des activités et en mettant en avant les bonnes pratiques pour encourager l'ensemble des acteurs et parties prenantes (gouvernements, pouvoirs locaux, société civile et professionnels), est l'occasion d'examiner le fonctionnement actuel de HEREIN. Le Un système de collecte d'informations et de connaissances renouvelé, comprenant aussi les données fournies par les parties prenantes autres que les autorités nationales, est requis afin de contribuer efficacement à la mise en œuvre de la Stratégie 21 par les États membres.

État d'avancement

En 2016, les travaux ont surtout porté sur les deux principaux éléments de HEREIN. Concernant le développement du réseau HEREIN, deux ateliers thématiques ont été consacrés, l'un au recensement des organisations du patrimoine en Europe et l'autre à l'identification des améliorations possibles du Thesaurus. S'agissant du système HEREIN, une nouvelle « enquête participative » sur le patrimoine des installations à câbles historiques et un recueil des bonnes pratiques en relation avec la Stratégie 21 ont été lancés.

Une réunion du Think Tank HEREIN a recommandé, entre autres, de mieux appréhender les questions traitées dans les rapports nationaux et le renouveau du réseau HEREIN. À partir de ces commentaires et le système d'information HEREIN devant être revu, un audit externe de l'infrastructure IT existante pour HEREIN a permis d'identifier les répercussions techniques et

financières des différentes options pour répondre aux futurs besoins identifiés par les utilisateurs actuels.

D'ici à la fin de l'année, les réalisations devraient inclure :

- la rationalisation des informations contenues dans les rapports nationaux HEREIN afin qu'elles soient davantage utilisées par toutes les parties prenantes concernées ;
- le développement d'une analyse comparative des données déjà recueillies dans le système HEREIN comme informations utiles pour ses utilisateurs ;
- la modification du système HEREIN pour accroître son attrait en tant qu'outil de référence concernant les cadres juridiques et institutionnels dans le domaine du patrimoine culturel ;
- la définition d'un espace en ligne associé pour répondre de façon appropriée à la nécessité de recueillir et de présenter les bonnes pratiques pour aider les États membres à adapter leurs stratégies actuelles.

Étapes suivantes

Le but est de renforcer l'utilisation de l'actuel Système d'Information sur le Patrimoine Culturel et de l'adapter aux nouvelles exigences découlant, en particulier, du lancement de la Stratégie 21. À partir des résultats de l'audit de l'infrastructure IT de HEREIN, les besoins réels en termes de fonctionnalités seront analysés de manière plus approfondie pour préserver la qualité des informations recueillies.

En outre, un espace adapté pour la collecte et la diffusion des données, ouvert à un plus large public et à un plus grand cercle d'utilisateurs est considéré comme nécessaire pour clarifier le rôle du système actuel HEREIN à la lumière de la Stratégie 21. Cette approche permettrait ainsi de conserver l'intégralité du système HEREIN existant comme base de données des profils nationaux sur le patrimoine national et de compléter ses fonctionnalités de manière à contribuer à la mise en place de la Stratégie 21.

Une réunion de préparation d'une journée sur le réseau et le système HEREIN s'est tenue le 27 avril (avec des membres du CDCPP et des coordinateurs nationaux HEREIN) pour examiner les défis auxquels le système HEREIN doit répondre et identifier les modifications nécessaires pour accroître la pertinence du système dans ce nouveau contexte. Les propositions concrètes issues de la réunion – conformément aux paramètres du budget – seront soumises oralement à la session plénière du CDCPP pour discussion.

Parallèlement, le suivi de deux ateliers organisés en 2016 comprendra la finalisation du rapport sur les organisations du patrimoine et la mise en œuvre les propositions pour améliorer la pertinence du Thesaurus. La nécessité d'organiser des ateliers thématiques sur d'autres sujets pertinents sera examinée en temps utile, en tenant compte des résultats de la réunion de préparation de HEREIN et des décisions de la réunion plénière du CDCPP.

Action

Le CDCPP est invité :

- à prendre note des résultats de l'évaluation technique du système HEREIN ;
- à soutenir le renforcement du rôle du réseau et du système HEREIN comme outil pour les coordinateurs et les professionnels du patrimoine culturel au niveau national, ainsi que pour d'autres acteurs du patrimoine ;
- à prendre note de la nécessité de développer un espace des bonnes pratiques librement accessible, ouvert à toutes les contributions pertinentes des parties prenantes, pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie 21 ;
- à prendre note des résultats de la réunion de préparation de HEREIN (composée de membres du Bureau du CDCPP et des coordinateurs nationaux de HEREIN) et à donner des orientations sur le développement concret du Système d'Information sur le Patrimoine Culturel.

IV. JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

État d'avancement

En 2016, quatre objectifs spécifiques sont venus compléter la mission des Journées européennes du patrimoine dans le cadre de la promotion de l'accès, de la tolérance et de la diversité par la participation locale pour identifier, célébrer et promouvoir le patrimoine culturel européen :

1. *Des événements nationaux et régionaux ont été organisés sur un week-end, une semaine ou un mois dans le cadre des JEP.* Cinquante États participants se sont pleinement engagés dans la célébration et la promotion du patrimoine européen partagé.

Principaux résultats en 2016 :

- Environ 60 000 événements ont été organisés au niveau européen ;
 - 30 millions de visiteurs ont participé aux événements organisés avec l'aide de plusieurs milliers de bénévoles ;
 - le nombre d'événements transfrontaliers a été multiplié par trois, notamment les événements de coopération établis de longue date qui ont montré la durabilité du réseau des JEP ;
 - plus de 40 000 événements ont été annoncés sur le portail des JEP (www.europeanheritagedays.com), ce qui a permis d'accroître la visibilité des communautés de patrimoine en Europe.
2. *Le Portail des JEP a été développé afin de continuer à offrir à tous les Européens une chance égale de donner une visibilité à leur patrimoine spécifique dans les événements JEP.*

Développement du portail en 2016 :

- les Coordinateurs nationaux et les organisateurs locaux ont téléchargé les thèmes et les présentations de leurs activités directement sur le portail des JEP ;
 - le nombre d'organisateur locaux, qui ont un accès direct au portail, a quadruplé, avec pour résultat une augmentation du nombre d'événements au niveau local et une coopération renforcée dans différentes régions de plusieurs pays participants ;
 - les nouvelles fonctionnalités techniques du portail ont favorisé une participation et une célébration actives du thème paneuropéen « Patrimoine et communautés » ;
 - le nouveau design du portail tient compte des besoins des coordinateurs nationaux et locaux et sera mis en place en 2017.
3. *Le thème « Patrimoine et communautés » a été élaboré et adopté en tant que thème paneuropéen pour 2016.* Les synergies avec le Plan d'action de Faro et la base de données HEREIN ont été mises en œuvre.

Réalisation du thème commun en 2016 :

- 44 pays/régions ont participé au thème paneuropéen et ont célébré les communautés de patrimoine ;
- les organisateurs locaux et les coordinateurs nationaux ont fait état de l'importance de ce thème commun spécifique pour créer des synergies et des réseaux dans leurs domaines spécifiques – la célébration des communautés de patrimoine a permis une forme spécifique de collaboration qui devrait être reconduite dans les années à venir ;
- des synergies concrètes avec le Plan d'action de Faro et HEREIN ont été identifiées, des bonnes pratiques échangées et des études de cas réalisées pour illustrer la « transposition » de la Convention de Faro par les parties prenantes nationales, régionales et locales ;

- les représentants de plusieurs groupes de communautés de patrimoine ont été impliqués dans les processus du Plan d'action de Faro ;
 - des synergies ont également été développées avec le Prix du patrimoine culturel de l'UE/Europa Nostra et le Label du patrimoine européen.
4. *La Stratégie 2017-2020 des JEP a été élaborée et adoptée par les 50 pays participants.* Des objectifs stratégiques ont été identifiés afin d'élargir la nature du programme et d'utiliser le potentiel des manifestations culturelles participatives les plus largement suivies par les citoyens d'Europe.

En 2016, les objectifs stratégiques définis sont :

- renforcer la coopération au niveau européen, régional et local ;
- soutenir les acteurs nationaux et locaux pour favoriser la coopération intersectorielle et transfrontalière ;
- donner aux populations les moyens de devenir responsables de leur patrimoine quotidien ;
- renforcer le rôle des JEP dans le domaine du patrimoine et de la culture ;
- promouvoir l'éducation et l'éducation patrimoniale grâce à une collaboration active avec les écoles et les universités ;
- relever les défis sociétaux et valoriser le patrimoine (changement climatique, migration, radicalisation, éducation, diversité, identité).

Étapes suivantes

Les coordinateurs nationaux ont choisi les thèmes communs pour 2018-2021 sur la base des résultats du vote en session plénière des JEP à Madrid en octobre :

2018 : Année européenne du patrimoine culturel : « Patrimoine européen : l'art du partage » – les JEP ont été identifiées comme étant les principales initiatives pour la mise en œuvre de l'Année européenne ;

2019 : « Arts et divertissement »

2020 : « Patrimoine et éducation »

2021 : « Patrimoine inclusif » (« Le patrimoine pour tous »)

En 2017, le thème commun est « Patrimoine et nature », dont la célébration crée des synergies avec la Convention européenne du paysage, la Convention de Berne, l'Accord Risques Majeurs (EUR-OPA), l'Unesco et la DG Environnement (DG-ENV) de la Commission européenne

Afin de développer pleinement la nature du programme et d'atteindre les objectifs stratégiques, trois ateliers thématiques seront organisés dans les pays hôte : « Patrimoine et interprétation » en juin 2017 ; « Patrimoine et développement durable » en septembre 2017 et « Patrimoine et éducation » en novembre 2017.